

Décharge 2017: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2018/2178(DEC) - 31/01/2019 - Document de base non législatif complémentaire

Après avoir examiné le compte de gestion de l'exercice 2017 et le bilan financier au 31 décembre 2017 du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2017, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen de donner **décharge au directeur du Centre pour l'exécution du budget de l'exercice 2017**.

Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels du Centre présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2017 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil a néanmoins formulé le commentaire suivant :

- **recrutement** : le Conseil a déploré les faiblesses constatées par la Cour dans deux procédures de recrutement pour des postes d'encadrement et a invité le Centre à prendre les mesures qui s'imposent afin de garantir la légalité et la régularité du processus de recrutement ainsi que l'égalité de traitement des candidats.